



## Procès-verbal de l'assemblée communale du 26 mai 2025

Présidence : Monsieur Fabien Reinhard, Syndic

Personnes présentes : 26 personnes présentes dont 24 citoyens avec droit de vote

---

Monsieur le Syndic, Fabien Reinhard, salue, au nom du Conseil communal, les personnes présentes pour cette assemblée des comptes.

L'assemblée a été convoquée par avis dans la « Feuille Officielle » no 19 du 9 mai 2025, une affiche aux piliers publics et un bulletin d'informations communales distribué par voie postale à tous les ménages ainsi qu'une publication sur le site internet de la commune.

Elle est donc convoquée de manière conforme à la loi sur les communes ainsi qu'aux décisions de l'assemblée communale constitutive du 28 juin 2021 et est donc habilitée à siéger.

Les débats seront enregistrés pour les besoins du procès-verbal. L'enregistrement ne sera pas archivé mais détruit après rédaction du procès-verbal.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2024 (il ne sera pas lu mais il peut être consulté au bureau communal pendant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune)
2. Diverses informations du Conseil communal
3. Comptes 2024
  - a. de fonctionnement
  - b. des investissements
  - c. bilan
  - d. rapport de la commission financière
4. Divers

Conformément à la loi, deux scrutateurs sont nommés sur la proposition de Monsieur le Syndic : il s'agit de Monsieur Alexandre Dougoud et Monsieur Eric Robatel qui prennent place à la table qui leur est réservée. Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, remercie d'avance les scrutateurs pour leur travail.

Comme la loi permet au public d'assister aux débats de cette assemblée, Monsieur le Syndic, Fabien Reinhard, demande aux personnes ne disposant pas du droit de vote de se manifester. Monsieur le Syndic, Fabien Reinhard, demande aux scrutateurs de compter les citoyens présents et ayant le droit de vote.

Il donne également l'information que selon l'article 22 de la loi sur les communes et l'article 13 du Règlement d'exécution de la même loi, les débats et les prises de position sont du domaine public. Le conseil communal publiera le procès-verbal sur le site internet de la commune.

Personne ne s'est annoncé concernant un enregistrement de l'assemblée.

Résultat du comptage des participants à cette assemblée :

26 personnes présentes, dont 24 citoyens ayant le droit de vote et de délibération

2 personnes n'ayant pas le droit de vote et de délibération

Majorité absolue : 13

Pour un vote à bulletins secrets 1/5 : 5

Il rappelle également que le Conseil communal est autorisé à voter les budgets et les règlements soumis. Il s'abstient cependant pour les décharges et les délégations de compétence ainsi que pour les comptes de fonctionnement et d'investissement.

Aucune autre observation n'étant formulée au sujet des convocations et de l'ordre du jour, cette assemblée, convoquée dans les délais, peut donc valablement délibérer.

## **1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2024**

---

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2024 n'est pas lu puisqu'il était à disposition, pour consultation, au bureau communal pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'assemblée du 16 décembre 2024 est approuvé à avec 22 oui et 1 abstention. Le bulletin secret n'étant pas demandé.

## **2. Diverses informations du Conseil communal**

---

Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, donne diverses informations concernant les sujets suivants :

- **Election complémentaire:** pour donner suite à l'élection du 18 mai 2025, toutes les personnes ayant reçu des voix ont reçu un courrier, les invitant à se présenter à un deuxième tour. Madame Anne-Laure Baechler et Monsieur Samuel Sautaux de Torny-le-Grand souhaitent se présenter pour un deuxième tour. Le deuxième tour aura lieu le dimanche 8 juin 2025. Le Conseil communal soutient la candidature de Madame Anne-Laure Baechler.
- **Contrôle des habitants:** une offre d'emploi a été publiée à la suite du scrutin de la fusion. Le processus est en cours pour engager une personne qui débutera en septembre. La transmission des dossiers et des connaissances se fera durant l'automne. Le titulaire actuel du poste terminera définitivement son activité à la fin de l'année.
- **Projet rénovation administration communale:** initialement le Conseil communal souhaitait présenter lors de cette Assemblée communale, un crédit d'investissement. Le projet a pris du retard en raison d'exigences importantes du Service des biens culturels (SBC). La Commune cherche actuellement des solutions pour limiter l'impact financier sur le projet. Une demande de crédit devrait vous être présentée à l'Assemblée de décembre.

## **4. Comptes 2024**

---

Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, introduit le thème des comptes, par les informations suivantes :

- Le budget 2024 présentait un excédent de charge de CHF 466'909.35 ;
- Comme annoncé aux précédentes Assemblées communales, les impôts avaient été sous-estimés les années précédentes. Raison pour laquelle, nous avons un montant important d'impôts des exercices précédents dans les comptes 2024;
- Après une année 2023 moyenne au niveau des impôts irréguliers, l'année 2024 est à nouveau exceptionnelle à ce niveau-là;
- Sans les impôts des exercices précédents, ni les impôts irréguliers exceptionnels ; le résultat serait déficitaire. Avec l'importante augmentation des charges de district à prévoir (COGL et RSG), l'avenir n'est pas aussi rose;
- Toutefois, comme la situation financière est actuellement saine, une prolongation de la baisse temporaire d'impôt est planifiée au-delà de 2025.

### **a. De fonctionnement**

Après avoir passé en revue chapitre par chapitre et donné les explications adéquates, Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, donne la parole à Monsieur Alain Gaudin pour la lecture du rapport de la commission financière. La commission financière invite l'assemblée communale à accepter les comptes de fonctionnement.

Monsieur Fabien Reinhard, Syndic réagit sur le rapport de la commission financière comme suit :

- **Les réserves liées à l'eau et à l'épuration** : le Conseil communal est conscient de ces réserves. Il s'agit d'un problème de longue date et qui augmente depuis 2018. Ceci provient certainement du fait que les règlements d'eau et d'épuration ont été changés en 2021 et 2022 et en particulier les critères. Malgré les conseils de bureaux d'ingénieurs, certaines adaptations ont déjà dû être apportées. Les taxes de raccordement sont trop élevées. De ce fait, le Conseil communal travaille actuellement sur la réduction de taxes annuelles.
- **Fusion** : Le Conseil communal de Torny a informé celui de Châtonnaye de manière informelle, qu'en cas de nouvelle salle de gymnastique, l'avis des deux populations sera nécessaire. Le projet devra donc être planifié par les deux communes et approuvé par les deux Assemblées communales.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, les comptes de fonctionnement 2024 sont acceptés à l'unanimité (le Conseil communal est récusé).

## b) Investissements

Monsieur Fabien Reinhard, Syndic et responsable des finances présente les comptes d'investissements par chapitre.

Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, ouvre la discussion.

Monsieur Alain Gaudin demande des informations concernant le dossier lié à l'étude de mobilité. Monsieur Roland Sallin explique la suite de la procédure. En premier lieu, le Conseil communal doit prioriser les différentes solutions de sécurisation des villages. Monsieur Fabien Reinhard précise que l'étude a permis au Conseil communal d'être en possession d'un catalogue de mesures. Dès lors, il peut l'utiliser lors de futurs projets.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, donne la parole à Monsieur Alain Gaudin, Président de la commission financière, pour la lecture du rapport.

Monsieur Fabien Reinhard, Syndic réagit sur le rapport de la commission financière comme suit :

- **Planification financière** : cet outil de travail a été présenté lors de l'Assemblée communale de décembre 2024. Cette première planification doit être dynamique et mise à jour au fur et à mesure du temps et des diverses décisions prises. La fusion n'ayant pas été adoptée, la planification financière va d'autant plus évoluer. 70% des charges communales sont des charges liées imposées par le District et/ou le Canton qui nous ont transmis ces planifications financières en 2024 pour les budgets 2025. De ce fait, la prochaine planification financière sera plus précise.

La commission financière propose à l'assemblée communale d'approuver les comptes d'investissements 2024.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, les comptes d'investissements 2024 sont acceptés à l'unanimité (le Conseil communal est récusé).

## Approbaton des comptes globaux :

Monsieur Fabien Reinhard, Syndic présente les différents indicateurs financiers.

La discussion est ouverte. Personne ne demande la parole.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, les comptes globaux 2024 sont acceptés à l'unanimité (le Conseil communal est récusé).

## 7. Divers

---

- **Musée d'art contemporain :** Madame Daphné Roulin, Députée et habitante de la commune nous informe qu'elle a déposé un mandat (avec 9 autres députés) auprès du Conseil d'Etat afin que la fiche liée au Musée d'Art contemporain soit retiré du Plan Directeur cantonal. Elle profite de l'occasion pour remercier l'excellent travail de Monsieur le Syndic, Fabien Reinhard. Pour terminer, Madame Daphné Roulin nous informe qu'elle va quitter la commune pour se rendre à Billens afin de vivre avec son compagnon car elle est enceinte. Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, précise que le Conseil communal a transmis l'information à la Fondation Leschot qu'elle ne ferait plus rien tant que la fiche du Musée d'art contemporain n'est pas en statut réglé.
- **Litige – dossier Stoa/Tarsi :** Monsieur Serge Bugnon demande le statut de ce dossier. Monsieur le Syndic, Fabien Reinhard, nous informe que le promoteur Stoa a déposé un recours auprès du Tribunal fédéral.
- **Projet de raccordement – Eparse :** Monsieur Francis Favre demande l'état d'avancement de ce dossier. Monsieur Pierre-Alain Toffel répond que la procédure de mise à l'enquête est actuellement en cours. Cette station d'épuration devrait être active en 2029.
- **Vitesse de 80km/h – sortie de Torny (Pisciculture) :** Madame Marie-José Magne demande quelle est la procédure afin d'abaisser la vitesse à 60km/heure. Monsieur Fabien Reinhard répond qu'il s'agit d'une route cantonale et non communale. La Commune n'a donc aucune compétence à ce sujet et le Canton a déjà refusé deux fois de diminuer la limitation de vitesse.
- **Dossier Torny-Soleil :** Madame Béatrice Wacker demande le statut de ce dossier. Monsieur Fabien Reinhard répond que le dossier est clos car le Tribunal cantonal a donné raison à la Commune. Elle demande si la Commune ne voudrait pas acheter ce terrain afin d'y construire une salle pour les sociétés avec un petit magasin. Monsieur Fabien Reinhard, répond par la négative en précisant que la zone n'est pas affectée à ce genre de projet.
- **Rénovation de l'Administration communale :** Madame Marie-Hélène de Habsbourg demande plus de précisions dans l'avancement de ce dossier. Monsieur Gérald Clément lui répond que le Conseil communal a déposé une demande de mise à l'enquête préalable. De ce fait, les différents services se sont exprimés. Le Service des bien culturels (SBC) a rédigé un préavis négatif car il exige la conservation des planchers et solives alors que le Conseil communal aimerait vider entièrement l'intérieur du bâtiment. Une démolition ne serait également pas acceptée. Les travaux de rénovation seront mis au concours. Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, rajoute qu'un redimensionnement de l'espace dédié à l'Administration sera effectué en raison de la non approbation de la fusion. Ceci permettra également de rendre le bâtiment plus « rentable » en affectant plus de surfaces à des locaux louables.

Monsieur le Syndic, Fabien Reinhard, remercie chacun(e) de sa participation à l'assemblée, ses collègues pour le temps mis à disposition. Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, remercie également l'Administratrice des finances, la Secrétaire communale, le Préposé au contrôle des habitants, les concierges ainsi que les employés communaux pour les bonnes prestations fournies, ainsi que les deux scrutateurs de la soirée. S'agissant de sa dernière Assemblée, il remercie également les Citoyennes et citoyens présents. Il a pris du plaisir dans sa fonction de Syndic durant 5 ans. De plus, ce mandat lui a permis d'évoluer personnellement et professionnellement. Il explique que sa décision de démission est motivée d'une part par le refus du projet de fusion et d'autre part car la charge de travail liée à syndiculture en parallèle d'un travail à 100% est supportable un certain moment. Il n'a pas terminé la législation afin de favoriser le renouvellement des autorités communales. Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, souhaite une bonne santé et un bel été à chacun.

Il clôt l'assemblée à 21h21.

Le Syndic :

Fabien Reinhard

La Secrétaire communale :

Stéphanie Jan